

# I. LES ENTREPRISES FACE À LA BIODIVERSITÉ

## 1. La biodiversité comme fournisseur de services aux entreprises

Comme elle le fait pour l'ensemble de l'humanité, la biodiversité fournit gratuitement aux entreprises un large éventail de services qui comprennent les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services culturels et les services de soutien.

Grâce à ces services, une entreprise peut, donc, se fournir en matières premières ou en eau douce (services d'approvisionnement) ; elle peut émettre (dans une certaine mesure) des fumées ou des eaux usées qui seront épurées naturellement par des microorganismes et les plantes (services de régulation) ; ou encore organiser une journée de « team building » en proposant à ses employés une balade en forêt ou une descente de l'Ourthe en kayak (services culturels).

Une entreprise dépend d'un service rendu par la biodiversité si ce service fonctionne comme intrant dans ses activités ou bien, s'il permet, améliore ou influence les conditions environnementales nécessaires aux bonnes performances de l'entreprise.

Voici quelques exemples de services fournis aux entreprises par la biodiversité et par certains écosystèmes :

- La biodiversité constitue un fournisseur de choix pour les matières premières naturelles que l'industrie utilise de plus en plus souvent comme alternatives écologiques aux substances synthétiques, car elles sont, généralement, plus facilement dégradables dans l'environnement. Elles sont actuellement utilisées dans des domaines variés tels que pharmacie, cosmétologie, parfumerie, alimentation, diététique, construction, rénovation et décoration.
- Les forêts fournissent du bois d'œuvre et des fibres, régulent le climat en absorbant le gaz carbonique (émis par les entreprises) et produisent des ressources génétiques utilisées pour les médicaments.
- Les récifs de corail attirent des touristes, servent de viviers à des espèces de poissons commercialisables (qui font vivre le secteur de la pêche) et protègent les zones littorales des vagues de tempête (ce qui fait vivre le secteur touristique).
- Les systèmes fluviaux offrent de l'eau douce (utilisée par les fabricants de boissons ou par certaines unités de production) et de l'énergie (grâce aux installations hydroélectriques). Les zones humides filtrent les eaux usées, atténuent les inondations et purifient l'eau.
- Certains insectes (abeilles, guêpes, papillons, etc.) et autres animaux (chauves-souris, colibris, etc.) pollinisent les végétaux et assurent ainsi le gagne-pain des agriculteurs et la fourniture des matières premières pour le secteur agroalimentaire.

## 2. La biodiversité comme source d'inspiration pour les entreprises

Depuis toujours, l'Homme s'inspire de la nature, ce qui lui a permis un grand nombre d'inventions. En observant les oiseaux, Léonard de Vinci a ainsi développé les premiers appareils qui ont fini à permettre à l'Homme de voler. Aujourd'hui, les entreprises s'inspirent souvent de la nature, de ses formes et de ses fonctionnements.

L'Homme copie en observant la nature. Ainsi, dans les années 1950, les graines de bardane, qui s'accrochent aux tissus ont donné naissance à la bande auto-agrippante (Velcro). Le bec du martin pêcheur est devenu le museau du train japonais à grande vitesse.

Aujourd'hui, les moyens technologiques sophistiqués (microscopes, modélisations par ordinateurs, etc.) permettent aux ingénieurs d'améliorer les processus de fabrication par une observation plus fine de la nature. De nouvelles technologies, de nouveaux matériaux ou procédés de fabrication, appelées « bioinspiration » ou « biomimétisme », sont en cours de développement.

Voici quelques exemples :

- L'écholocation des chauves-souris est actuellement étudiée afin d'améliorer le principe du sonar et de l'appliquer au milieu aérien. Il existe aussi d'autres applications de l'écholocation artificielle, notamment dans les secteurs de l'imagerie médicale et géologique ou pour le développement d'aides électroniques à la mobilité des personnes malvoyantes.
- Les moules restent fixées à leur support grâce à un liquide qui se polymérise et se durcit au contact de l'eau. Des colles écologiques et performantes élaborées à partir de substances trouvées dans ce liquide sont actuellement en cours de développement.



*Plus d'infos ?*

- *Voir la fiche info (Cahier 4 : Outils) « Les services rendus par la biodiversité »*

- La surface de la feuille de lotus possède des propriétés étonnantes : les particules de saleté n'y adhèrent pas, car elles reposent sur une étendue semée de minuscules poils. La saleté est, donc, entraînée par le glissement des gouttes d'eau. L'examen de la feuille de lotus a permis le développement d'une technique d'auto nettoyage dont les applications sont les peintures, le vitrage et les textiles.

Le biomimétisme est, aujourd'hui, prisé, car il permet de développer des solutions durables. Généralement, les procédés de fabrication classiques nécessitent beaucoup d'énergie, de matières premières et des traitements agressifs. Les espèces vivantes, résultat de 3,5 milliards d'années d'évolution, ont éliminé l'imparfait et optimisés ce qui fonctionne. Dans la nature, on trouve des céramiques, des ciments, des colles, des câbles, des isolants thermiques, des antigels, des antiseptiques, des capteurs solaires, des insecticides, des systèmes de traitement de l'information, des systèmes de régulation thermique fabriqués par des organismes vivants à partir de matériau présent dans leur environnement. En s'inspirant de ces procédés de fabrication, les industries peuvent réduire leur consommation de ressources et contribuer à une économie plus durable.

#### Exemple du verre

Aujourd'hui, pour fabriquer du verre, on chauffe du sable à une température de 1 400°C. On a découvert des microalgues (les diatomées) qui s'enveloppent d'une coque transparente qui ressemble fortement à du verre. Les algues fabriquent cette coque à température ambiante à partir des molécules de silice dissoutes dans l'eau de mer. Si l'Homme parvient à copier ce procédé de fabrication, cela permettra à l'industrie du verre de réaliser de fameuses économies d'énergie.

#### Le service Ask Nature

La fondation américaine BIOMIMICRY fondée par Janine Benyus propose le service en ligne Ask Nature (Demandez à la Nature). Cette base de données permet aux ingénieurs, designers, concepteurs, architectes et à tous les professionnels intéressés par l'innovation, de rechercher par thèmes des solutions innovantes inspirées par la nature (biomimétisme). L'inscription est gratuite.

> [www.asknature.org](http://www.asknature.org) (site en anglais)

Un service similaire existe pour l'Europe :

> [www.biomimicryeuropa.org](http://www.biomimicryeuropa.org) (site en anglais).

### 3. Quel est l'impact des entreprises sur la biodiversité ?

Une entreprise a des impacts sur un service rendu par la biodiversité si elle influe sur ce service quantitativement ou qualitativement.

Certaines activités industrielles ont un impact plus grand sur l'environnement et la biodiversité que d'autres. N'oublions pas qu'une entreprise évolue dans un milieu naturel. Celui-ci inclut l'eau, l'air, le sol, la flore, la faune et les êtres humains. Par ses activités, une entreprise peut influencer ou modifier un seul ou plusieurs de ces facteurs. Son impact peut être très limité ou par contre déclencher une réaction en chaîne qui perturbe le fonctionnement de tout un écosystème.

De manière générale, on peut distinguer les impacts d'une entreprise sur la biodiversité à différents niveaux :

- **La consommation des ressources** : une entreprise a besoin de matières premières, d'énergie d'eau, etc., pour fonctionner. Le fait d'extraire ces ressources de la nature peut avoir des répercussions sur les écosystèmes dans lesquels on les puise ou qu'on détruit pour les cultiver.
- **La pollution** : toute activité économique a des impacts sur l'environnement. Il peut s'agir de pollutions directes (comme, par exemple, les déchets solides ou liquides, les fumées, les eaux usées, les fuites de produits dangereux, etc.) ou de pollutions indirectes (bruits et vibrations générés par les machines, trafic routier accru lié au transport des marchandises ou des clients, émissions de CO<sub>2</sub> ou pollution de l'air liée à ce transport ou au chauffage, etc.). Ces impacts peuvent être plus ou moins légers, perdurer à plus ou moins long terme, ne concerner seulement que le voisinage direct ou avoir des répercussions globales. Dans certains cas, ils perturbent les organismes vivants et le fonctionnement des écosystèmes.
- **La conversion des terres** : toute activité économique occupe de l'espace. Qu'il s'agisse d'une exploitation agricole qui utilise plusieurs hectares de sol pour ses plantations, d'une usine dont les installations occupent quelques centaines de mètres carrés ou d'un salon de coiffure qui occupe quelques mètres carrés dans un centre commercial. Qu'on décide de construire un nouveau centre commercial ou une nouvelle usine dans un zoning industriel, à chaque fois, le choix du lieu de l'implantation est primordial pour la biodiversité. En s'implantant près d'une zone protégée, d'une forêt, d'une rivière, d'un lac, etc., l'entreprise prend le risque de perturber cet environnement par ses activités ou par des accidents éventuels (fuites, explosions, etc.).

### 4. Quelles sont les conséquences de la perte de la biodiversité pour les entreprises ?

Même si certains services rendus gratuitement par la biodiversité peuvent être remplacés par la technologie ou par l'Homme (épuration de l'air, épuration des eaux, etc.), ces procédés restent très coûteux (en argent et en ressources) et sont souvent moins efficaces que le service naturel. Malgré le progrès technologique, les entreprises continuent, donc, à dépendre fondamentalement des services rendus par la biodiversité.

L'industrie des boissons, par exemple, dépend de la ressource en eau douce. Le secteur agroalimentaire dépend des capacités de la nature en matière de pollinisation, de protection contre les ravageurs et de contrôle de l'érosion. Les compagnies d'assurance bénéficient de la protection des zones littorales apportée par les récifs de corail, tandis que le tourisme bénéficie de la valeur récréative de ce même écosystème. Comme nombre de ces bénéfices sont obtenus gratuitement, les entreprises considèrent bien souvent les services rendus par les écosystèmes comme des acquis.

Pourtant, la capacité des écosystèmes à continuer de fournir ces services à un niveau satisfaisant est, aujourd'hui, en péril. L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (Millenium Ecosystem Assessment) a mis en évidence une modification des écosystèmes causée par l'Homme plus rapide et plus intense depuis ces 50 dernières années qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité.

La dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité et qui y sont liées peuvent, donc, présenter un certain nombre de risques pour les entreprises. Ainsi, par exemple :

- La pénurie d'eau douce peut faire augmenter son coût ;
- L'envasement peut faire chuter le rendement des installations hydroélectriques ;
- Les inondations peuvent perturber les activités commerciales et touristiques du littoral ;
- La disparition des abeilles met en péril les récoltes de céréales, de fruits et de légumes.

À cela s'ajoute le fait que le grand public est de plus en plus sensible à la protection de la biodiversité et que les pouvoirs publics mettent progressivement en œuvre des législations contraignantes pour protéger la biodiversité. Cela aura aussi des répercussions sur les entreprises. Ainsi, par exemple :

- Les entreprises seront soumises à des contraintes plus strictes. Une entreprise dont les activités constituent une menace pour la biodiversité, risque de se voir infliger des amendes, des droits d'usage, des réglementations gouvernementales ou des poursuites judiciaires engagées par les collectivités locales ou par le législateur.
- Une entreprise dont les activités constituent une menace pour la biodiversité, risque d'être visée par des campagnes menées par des ONG et par le boycott de ses produits.
- Une entreprise qui décide d'ignorer les enjeux liés à la biodiversité, risque de perdre ses clients qui préféreraient changer de fournisseur en faveur de produits ayant un moindre impact sur la biodiversité.
- Elle risque de ne plus être compétitive suite à des décisions gouvernementales d'adopter de nouvelles politiques d'achat durable pour les marchés publics.

**Voici quelques exemples d'entreprises qui se sont rendu compte de l'influence qu'exercent la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes sur leur activité :**

- La région du Sichuan en Chine, est célèbre pour la culture des poires. Dans les années 1980, suite à l'utilisation massive de pesticides, les abeilles ont disparu. Sans abeilles, les poiriers n'étaient plus pollinisés et ne portaient, donc, plus de fruits. Toute l'économie locale risquait de s'effondrer. Depuis cette date, chaque année au mois d'avril, des milliers d'ouvriers sont obligés de remplacer les abeilles et de polliniser les poiriers à la main dans une procédure laborieuse et coûteuse.
- Dans les années 1980, une société d'eau minérale française s'est trouvée confrontée à une infiltration de nitrates et de pesticides dans ses sources au nord-est de la France. Les agriculteurs locaux avaient intensifié leurs pratiques agricoles et défriché des terres où la végétation filtrait auparavant les eaux avant leur écoulement dans la nappe phréatique exploitée par l'entreprise. Cette contamination mettait en péril les droits de la société à commercialiser son eau sous le label « eau minérale naturelle » régi par la législation française. La survie de la marque et de la société était en jeu.
- Dans les années 1990, un producteur d'énergie au Costa Rica a littéralement perdu sa source d'énergie lorsque des propriétaires fonciers locaux se sont mis à défricher les coteaux boisés en amont des barrages de l'entreprise, à des fins d'élevage et d'agriculture. Avec la disparition des arbres, les fortes pluies ont entraîné une érosion des sols, suivie d'un envasement du fleuve, provoquant une baisse du niveau des retenues d'eau et du rendement énergétique.
- Une multinationale fabriquant des produits d'alimentation a souffert de problèmes d'environnement marin. Le cabillaud, principale espèce de poisson utilisée dans ses produits alimentaires surgelés haut de gamme, a souffert de surpêche et les stocks ont décliné brutalement pour s'effondrer complètement à l'ouest de l'Atlantique nord. Les hausses de coûts spectaculaires qui s'ensuivirent ont réduit de 30 % les marges bénéficiaires de l'entreprise sur ses produits à base de cabillaud.

Chapitre suivant

## II. QUE DIT LA LÉGISLATION ?

### 1. LA LÉGISLATION

Un certain nombre de règles et de lois concernent les impacts de l'implantation et de l'exercice d'activités économiques et industrielles sur les zones naturelles. Voici les principales réglementations :

- **La loi de 1973 sur la conservation de la nature** protège certaines espèces et leur habitat et a créé un certain nombre de zones à statut spécial : zones humides d'intérêt biologique, zones de protection spéciale des oiseaux, zones spéciales de conservation, cavités souterraines d'intérêt scientifique, réserves naturelles domaniales et agréées et mise en place du réseau Natura 2000.
- Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE) prévoit :
  - l'impossibilité d'implanter des constructions dans les zones naturelles, zones d'espaces verts et zones forestières ;
  - l'obligation de demander au préalable un permis d'urbanisme pour boiser ou déboiser, cultiver des sapins de Noël, abattre des arbres isolés à haute tige plantés dans les zones d'espaces verts et des arbres existant dans un bien ayant fait l'objet d'un permis de lotir, défricher ou modifier la végétation des zones à statut de protection ;
  - l'obligation de demander au préalable un permis d'urbanisme pour abattre ou modifier l'aspect d'arbres et de haies dits "remarquables" et de respecter des distances déterminées pour les nouvelles constructions, les transformations et les modifications sensibles du relief du sol à proximité d'arbres et de haies remarquables.
- Pour des raisons de protection de l'environnement et de qualité paysagère, **la circulaire "haies"** encourage la plantation de haies (de préférence composées d'essences indigènes) à la place des clôtures. En ce qui concerne les permis en zone d'habitat à caractère rural, en zone agricole et dans les zones où le Règlement général sur les bâtisses en site rural est d'application, la plantation de haies d'essences indigènes en clôture sera imposée comme charge d'urbanisme, de même que le maintien des haies existantes. Il existe des subventions pour la plantation de haies composées d'essences régionales.
- Pour les projets faisant l'objet d'une **demande de permis d'environnement ou de permis unique**, l'impact du projet sur la faune ou la flore doit être indiqué, ainsi que l'impact éventuel sur un site Natura 2000.

#### Entreprises et sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau constitué à l'échelle de l'Union européenne, regroupant des sites comportant des types d'habitats naturels considérés comme étant de très haute importance sur le plan de la biodiversité et abritant des espèces vivantes dont la protection est jugée prioritaire.

Lors d'une demande d'autorisation pour tout projet susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur un site Natura 2000, les directives européennes en la matière obligent le demandeur à évaluer « de manière appropriée » si un projet est susceptible d' « affecter de manière significative » un site Natura 2000.

En cas de questions sur l'impact éventuel de son activité sur un site Natura 2000, une entreprise peut s'adresser au service extérieur territorialement compétent de la Division Nature et forêts du Service Public de Wallonie.

> On peut consulter la cartographie des sites Natura 2000 sur le site : [www.natura2000.wallonie.be](http://www.natura2000.wallonie.be)

> Pour le service Public de Wallonie : <http://environnement.wallonie.be>

### 2. LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour toute entreprise, le permis d'environnement et les conditions d'exploitation sont les premières sources d'information en ce qui concerne la législation et les normes environnementales à respecter.

**Dans le formulaire de demande de permis d'environnement**, les effets de l'activité économique sur la biodiversité sont surtout abordés page 22, où on étudie les éventuels impacts du projet sur les sites Natura 2000.



*Plus d'infos ?*

- *Sur la législation relative à la conservation de la Nature.*

*Plus d'infos ?*

> *Consultez le CWATUPE*

Les autres impacts sur la biodiversité sont abordés de manière moins spécifique à la page 20 (« Autres effets sur l'environnement ») et page 21 (« Le projet occasionne-t-il des effets sur l'Homme, la faune, la flore, le sol, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ? »).

### III.

## UNE GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ PAR L'ENTREPRISE

Les entreprises peuvent, tant au niveau de leur implantation que de leur exploitation, agir concrètement pour promouvoir la biodiversité. En se conformant bien sûr aux règles applicables, mais aussi en adoptant des pratiques favorisant la biodiversité.

**Voici une série de pistes proposées aux entreprises soucieuses d'agir en faveur de la biodiversité.**

#### Avant l'implantation de l'entreprise :

Dès qu'un projet de création, d'agrandissement ou de déménagement d'une entreprise voit le jour, on peut y intégrer l'objectif de favoriser la biodiversité. Voici quelques exemples :

- Quand cela est possible, il vaut mieux occuper un bâtiment préexistant plutôt que d'en construire un nouveau sur un terrain libre et ainsi éviter le grignotage des zones vertes.
- Quand une construction s'avère nécessaire, choisir de l'implanter plutôt sur un terrain qui présente un intérêt écologique limité.
- Vérifier si on se situe à proximité d'une zone naturelle soumise à des conditions particulières. Répondre à ces conditions.

#### Lors de la conception des bâtiments et des infrastructures :

- Privilégier des matériaux écologiques et respectueux de l'environnement comme le bois ou le chanvre. Choisir du bois, de préférence des essences locales ou issues d'exploitations durables (FSC, PEFC).
- Créer des zones de biodiversité dans et autour de l'entreprise, par exemple, grâce à des toitures végétalisées (recouvertes de plantes ou de gazon), une mare ou un lagunage, une plantation d'arbres, l'installation de murs végétaux, etc.
- Veiller à choisir un revêtement des parkings ou autres zones étendues, perméable à l'eau.
- Intégrer autant que possible dans les abords des bâtiments ce qui existe déjà sur le terrain, comme, par exemple, les zones humides, les boqueteaux, les arbres et haies existants, etc.
- Si un bassin d'orage existe, on peut l'aménager en zone humide propre à accueillir la vie sauvage.
- Clôturer le terrain par des haies d'essences indigènes à la place des habituels conifères. À cet effet, des aides de la Région wallonne sont disponibles.

#### Lors de l'entretien des abords des bâtiments :

- La gestion des abords de l'entreprise peut être menée suivant les principes de la "gestion différenciée". Selon la fonction de telle ou telle partie du terrain, son entretien sera plus ou moins intensif et, d'une manière générale, les modalités seront plus douces.

#### La gestion différenciée des abords de l'entreprise

Il s'agit d'une gestion qui est adaptée à l'usage ou à la fonction des espaces, on peut, par exemple, aménager les abords de l'entrée clients de l'entreprise de façon plus "classique" et plus sobre, tandis que l'arrière du terrain pourra être aménagé et géré de façon plus favorable à la biodiversité. La gestion différenciée comprend certaines pratiques qui favorisent la biodiversité, comme, par exemple :

- Le désherbage mécanique ou thermique plutôt que chimique.
- La réduction de la fréquence des tontes.
- Une pelouse "vie admise" comportant des espèces de plantes à fleur d'origine indigène.
- L'utilisation de plantes vivaces plutôt qu'annuelles.
- L'éradication des espèces invasives et le refus d'en planter.
- La favorisation des espèces indigènes.

> Voir d'autres pratiques de gestion sur le site [www.gestiondifferenciee.be](http://www.gestiondifferenciee.be)

#### Lors de l'exploitation au quotidien :

L'entreprise peut opter pour des solutions qui seront bénéfiques à la biodiversité bien au-delà du périmètre de son lieu d'implantation.

- Elle peut, par exemple, **inscrire le respect de la biodiversité dans sa politique d'achat** ou dans ses appels d'offres. Ceci signifie, que le fait de respecter l'environnement devient un critère de choix lors de la comparaison et de l'achat des matières premières, des auxiliaires de production et des fournitures. Dans ce cas, elle



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un certain nombre de plantes invasives sont couramment utilisées en horticulture. La liste des espèces invasives est disponible (en anglais) et des conseils de gestion peuvent être obtenus auprès de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux.

#### Plus d'infos ?

- Voir la liste des espèces invasives sur le site <http://ias.biodiversity.be>
- Voir des conseils de gestion sur le site : [www.fsagx.ac.be](http://www.fsagx.ac.be)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

privilégiera des matières premières qui proviennent d'une exploitation durable, du bois et des produits dérivés certifiés (label FSC ou PEFC) et qui proviennent de forêts gérées durablement, du papier recyclé ou fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement et certifié (label FSC ou PEFC), des produits d'entretien qui respectent l'environnement, etc.

- Une autre manière **d'intégrer la biodiversité dans le quotidien** d'une entreprise peut consister à proposer aux employés des fruits locaux et de saison comme en-cas. Ou, dans le cas où l'entreprise dispose d'une cantine ou d'une cafétéria, elle peut y proposer des aliments issus de l'agriculture biologique et des légumes locaux et de saison.

### **L'Évaluation des Services Rendus (ESR)**

À l'échelle planétaire, la dégradation des écosystèmes et des services qu'ils rendent menace de transformer les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises. Malheureusement, de nombreuses entreprises ignorent souvent le lien qui existe entre la santé des écosystèmes et leur performance économique.

Il existe depuis peu un outil, qui permet aux entreprises d'établir ce lien, cet outil est appelé « Évaluation des Services Rendus par les écosystèmes aux entreprises » (ESR). Il s'agit d'une méthodologie structurée qui aide les entreprises à analyser leur dépendance et leur impact vis-à-vis des écosystèmes et à mettre au point des stratégies pour mieux gérer les risques et les opportunités qui en découlent.

Cette démarche volontaire permet aux entreprises d'établir le lien entre la santé des écosystèmes et leurs résultats financiers. Elle encourage non seulement les bonnes pratiques plus durables, mais favorise également le soutien du monde des affaires en faveur des politiques visant à protéger ou à restaurer les écosystèmes.

L'association Bioforum accompagne les cuisines collectives qui désirent se convertir à l'alimentation issue de l'agriculture biologique.

> [www.bioforum.be](http://www.bioforum.be)

#### *Plus d'infos ?*

- [www.inspire-institut.org/Evaluation-des-services-rendus-par-les-ecosystemes-aux-entreprises.html](http://www.inspire-institut.org/Evaluation-des-services-rendus-par-les-ecosystemes-aux-entreprises.html). Possibilité de télécharger la brochure.

## IV. PISTES ET SOLUTIONS

Le questionnaire suivant reprend les questions principales à se poser lorsqu'on se lance dans une gestion durable des matières premières, il propose en parallèle des actions à mener et des améliorations à apporter.

L'objectif du questionnaire est de vous fournir des exemples et des pistes de réflexion. Il peut être utilisé par les élèves lors de la rédaction d'un rapport de stage ou d'un audit de leur section. Il peut servir aux enseignants et aux formateurs qui aimeraient mener une démarche proactive vers plus de durabilité dans leur section ou dans leur établissement. Il peut aussi constituer une base de réflexion pour une entreprise qui veut se lancer dans une démarche d'amélioration continue.



### Conseils préalables :

- Adaptez le questionnaire à votre activité.
- Il existe des textes de lois ou des règlements d'application dans les entreprises (permis d'environnement, etc.). Pour en savoir plus, consultez l'introduction. Informez-vous de la manière dont ces textes sont pris en compte dans l'entreprise : où sont-ils et qui en a la charge ? Le directeur, le conseiller en sécurité, le responsable du personnel, le comptable, etc.
- Dans certaines entreprises, des audits ou d'autres documents de contrôle ont été réalisés. Il est bon de s'informer de leur existence : ce sont des sources intéressantes à ne pas négliger.

LA BIODIVERSITÉ		PISTES ET SOLUTIONS	
QUESTION	MÉTHODE	ACTION/AMÉLIORATION	
<b>ANALYSE PRÉALABLE</b>			
<b>Les activités de l'entreprise ont-elles un impact direct sur les écosystèmes ?</b>	Vérifier si les activités de l'entreprise nécessitent l'occupation de sol, le creusement, l'extraction, la coupe d'arbres, l'utilisation de pesticides, etc.	Réduire les impacts liés à ces activités, les réparer ou les compenser.	
<b>L'entreprise génère-t-elle des pollutions qui risquent de gêner ou de menacer certaines espèces ou des écosystèmes ?</b>	Vérifier si l'entreprise génère des bruits, des vibrations, des changements de température, une modification de la lumière naturelle, etc. Vérifier si l'entreprise se situe à proximité d'une zone naturelle ou d'une population d'animaux sauvages, qui pourraient être gênés ou menacés par ces pollutions.	Réduire ces pollutions, les réparer ou les compenser.	
<b>L'entreprise utilise-t-elle des matières premières (ou des fournitures) dont la production ou la culture menace la biodiversité ?</b>	Mener des recherches sur les matières premières (ou fournitures) utilisées. D'où proviennent-elles ? Leur production menace-t-elle d'endommager	Remplacer ces matières premières par des alternatives plus respectueuses de la biodiversité.	



ou de détruire des écosystèmes fragiles ou d'intérêt particulier ? Leur production génère-t-elle des pollutions qui risquent d'endommager ou de détruire des écosystèmes fragiles ou d'intérêt particulier ?

### IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE

**L'entreprise se situe-t-elle à proximité d'une zone de biodiversité sensible ? Lors de son implantation a-t-elle été soumise à des conditions particulières pour protéger la biodiversité ?**

Vérifier dans le permis si des conditions particulières ont été imposées. Vérifier si l'entreprise se situe à proximité d'une zone sensible. Des associations de protection de la nature se sont-elles déjà manifestées auprès de l'entreprise pour un problème particulier de non-respect de la biodiversité.

Mettre en œuvre des mesures de protection de la biodiversité. Informer le personnel de la volonté de l'entreprise de mieux protéger une zone sensible. Prendre des mesures pour diminuer les impacts éventuels. Rencontrer les associations de protection de la nature et établir un plan d'actions en collaboration avec eux.

**Lors de l'aménagement**

Interroger la direction afin

Faire des aménagements

## SERVICES FOURNIS PAR LA BIODIVERSITÉ

**L'entreprise a-t-elle analysé les services fournis par la biodiversité qu'elle utilise ou qui sont indispensables à son fonctionnement ?**

S'informer auprès de la direction.

Réaliser une analyse qui permet d'identifier les services fournis par la biodiversité à l'entreprise de manière directe et indirecte.

**Que fait l'entreprise pour préserver les écosystèmes qui fournissent ces services ?**

S'informer auprès de la direction.

Entreprendre des actions concrètes pour préserver les écosystèmes qui fournissent des services à l'entreprise.

**L'entreprise sponsorise-t-elle des projets, associations ou autres acteurs de la protection de la nature ?**

S'informer auprès de la direction.

Établir des partenariats avec des ONG, des associations, des producteurs culturels (cinéma, théâtre, etc.)

## OPPORTUNITÉS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

**L'entreprise a-t-elle saisi les opportunités que présente la biodiversité pour développer de nouveaux produits ou procédés, diversifier ses activités ou se procurer des matières premières naturelles innovantes ?**

S'informer auprès de la direction.  
Lire les documents internes, les publicités, etc.

Étudier les opportunités que présente la biodiversité pour l'entreprise.

## FORMATION DU PERSONNEL

**Le personnel est-il régulièrement informé, sensibilisé ou formé en ce qui concerne les nouveaux développements en matière de gestion durable de la biodiversité ?**

Identifier les canaux existants d'information, de sensibilisation et de formation du personnel.  
Vérifier si ces canaux sont connus du personnel et s'ils fonctionnent.

Mettre en place un système ou un programme d'information, de sensibilisation et de formation.  
Améliorer les canaux existants.

Vous êtes ici : [Entreprendre](#)

## V. ILS L'ONT FAIT, EXEMPLE D'UNE INITIATIVE RÉUSSIE

**Voici deux exemples d'entreprises qui ont fait du respect de la biodiversité leur cheval de bataille :**

- Le slogan du traiteur « Libellule et Hérisson » est « la biodiversité dans votre assiette ». La démarche originale de ce traiteur consiste à proposer à ses clients des plats bios et originaux qui reprennent de vieilles variétés de fruits et de légumes, dont une partie provient du verger propre à l'entreprise. Le concept commence à séduire tant les entreprises que les particuliers. Aujourd'hui, par exemple, plusieurs entreprises actives dans le secteur de la santé comptent parmi les clients du traiteur. Elles ont pris conscience que l'alimentation est essentielle à la santé et désirent, donc, offrir une réception ou un repas de qualité à leurs clients et à leur personnel.
- Depuis 3 ans, Marc Herman a lancé une entreprise de jardinage pas comme les autres. Il se refuse d'employer le moindre produit chimique, comme les pesticides ou les engrais synthétiques, qu'il remplace par des engrais organiques. Une pratique rare de plus en plus appréciée par les clients qui ont une conscience environnementale et qui sont très contents de trouver un jardinier alternatif qui partage leurs valeurs. Il propose aussi à ses clients un service particulier : « l'accompagnement » de leur potager. Un service qui n'est, généralement, pas proposé par les entreprises de jardinage. Lors de cet accompagnement, il travaille de manière écologique en suivant les méthodes de cultures associées et en faisant la promotion des légumes anciens, des plantes condimentaires et médicinales.



*Plus d'infos ?*

*Sur des entreprises innovantes en matière de développement durable, voir les portraits d'entreprises sur le site [Internet de l'Union des Classes Moyennes](#)*

## VI. APPROFONDIR LA THÉMATIQUE

### Plus d'infos ?

- Voir les chapitres (Cahier 2)
  - « Sol »
  - « Substances dangereuses »
- « Guide Pratique pour l'Identification des Risques et Opportunités Issus de l'Évolution des Écosystèmes », (Ecosystem Services Review), World Business Council for Sustainable Development, Meridian Institute & World Resources Institute, octobre 2009.
- L'association française INSPIRE (Initiative pour la Promotion d'une Industrie Réconciliée avec l'Écologie et la Société) se donne pour mission d'accompagner les entreprises dans le déploiement d'une nouvelle stratégie qui créera plus de richesses et de bien-être sans accroître la consommation de ressources naturelles ([www.inspire-institut.org](http://www.inspire-institut.org)).

[Chapitre suivant](#)

